

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du 24 mars 2009
20 H 00

PRESENTS : MARTINEAU Christian, SAUVAGE Corine, JUNQUA Hélène, MARMIN Valérie, THOMAS Jeanne, GAUTHIER Thierry, PELLETIER Martine, JOULIN Francis, BRUNET Régis, AUBRY Françoise, CARRIOT Samuel, BRION Luc, BAZILE Emmanuel, LACOMBE Estelle, DUDOIGNON Florence, DUMAS Valérie, LADENISE Annie, TOUTARD-JALADEAU Joël, ARNAULT Nathalie, AUGRY Mikaël, MICHELET Jean-Luc

Monsieur le Maire propose de désigner Emmanuel BAZILE comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour du conseil est le suivant

1. Finances : Approbation du Compte de Gestion de l'année 2008 dressé par le Receveur
2. Finances : Adoption du Compte Administratif 2008
3. Finances : Affectation du résultat de l'exercice 2008
4. Finances : Vote du budget 2009 et des taux d'imposition
5. Finances : Versement anticipé du FCTVA
6. Subventions : attribution aux associations - exercice 2009
7. Subventions : attributions au CCAS et au COMAS - exercice 2009
8. Points divers

Hélène JUNQUA propose de rajouter une délibération annulant et remplaçant la délibération n°14/2009 du 3 février 2009 relative à l'aménagement du stade de la vallée et la constitution d'une réserve foncière en vue de cette opération.

1. Finances : Approbation du Compte de Gestion de l'année 2008 dressé par le Receveur

Régis BRUNET indique que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Au vu des éléments transmis, il convient d'approuver que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2008.

2. Finances : Adoption du Compte Administratif 2008

Monsieur le Maire sort de la salle.

Régis BRUNET présente le compte administratif communal 2008 qui s'établit ainsi

- Fonctionnement :

Dépenses :	1 629 988,50 €
Recettes :	2 169 075,81 €
Soit un excédent de :	539 087,31 €

L'excédent reporté de l'exercice 2007 soit 521 571,26 €, auquel il convient d'ajouter la balance positive de fonctionnement 2008 soit 539 087,31 €, fait apparaître un résultat cumulé de **fonctionnement** de **1 060 658,57 €**

- Investissement :

Dépenses : 358 608,45 €

Recettes : 447 483,29 €

Soit un excédent de : 88 874,84 €

Le solde de la section d'**investissement** (résultat reporté 2007 soit - 120 377,73 € + résultat d'investissement 2008 + 88 874,84 €), s'élève à - **31 502,89 €**.

Le Conseil municipal adopte le compte administratif à l'unanimité

3. Finances : Affectation du résultat de l'exercice 2008

Régis BRUNET présente l'affectation du résultat de l'exercice 2008. Il précise qu'il y a lieu de reporter 539 087,31 € (excédent 2008) au compte 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2009 et 521 571,26 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (cela permettant de combler le solde d'investissement négatif par prélèvement sur la section de fonctionnement), ainsi que 31 502,89 € en 001 « déficit d'investissement reporté » (dépense d'investissement).

<u>Fonctionnement</u> Résultat de l'exercice Résultat antérieur reporté Résultat définitif à affecter	539 087,31 € 521 571,26 € 1 060 658,57 €
<u>Investissement</u> Résultat de l'exercice Résultat antérieur reporté Résultat définitif	88 874,84 € -120 377,73 € - 31 502,89 €
<u>Affectation du résultat</u> Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) - <i>Réserve - (recette d'investissement)</i> <i>déficit d'investiss + RAR</i> Déficit d'investissement reporté (001) - (<i>dépense</i> <i>d'investissement</i>) Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (002) - (<i>recette de fonctionnement</i>)	521 571,26 € 31 502,89 € 539 087,31 €

Le Conseil municipal adopte l'affectation du résultat de l'exercice 2008 à l'unanimité.

4. Finances : Vote du budget 2009 et des taux d'imposition

Monsieur le Maire rejoint la salle

Concernant les taux d'imposition, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de 1% en 2009 soit :

Taxe d'habitation : 15,23 %

Taxe sur le foncier bâti : 20,83 %

Taxe sur le foncier non bâti : 50,39 %

Ainsi, le produit fiscal s'élèvera à **971 100 €** (soit une augmentation de 59 690 € par rapport à 2008).

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal approuve les taux proposés.

Pour : 19

Contre : 1 (Samuel CARRIOT)

Abstention : 1 (Annie LADENISE)

Régis BRUNET présente le budget primitif 2009, chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec détail sur certains articles.

Le budget primitif de l'année 2009 est équilibré tant en recettes qu'en dépenses à 2 630 511,31 € pour la section de fonctionnement et à 1 384 270,57 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 Charges à caractère général	614 250,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	874 200,00 €
014 Atténuation de produits	13 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	274 800,00 €
66 Charges financières	55 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	3 100,00 €
022 Dépenses imprévues	127 193,00 €
023 Virement à la section d'investissement	658 468,31 €
68 Dotations aux amortissements et prov.	10 500,00 €

Recettes :

70 Produits services, domaine et vente	137 000,00 €
73 Impôts et taxes	1 168 100,00 €
74 Dotations, subv et participations	689 044,00 €
75 Autres produits de gestion courante	85 250,00 €
76 Produits financiers	30,00 €
77 Produits exceptionnels	2 000,00 €
013 Atténuation de charges	10 000,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	539 087,31 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Tous les chapitres de dépenses et recettes de fonctionnement sont votés à l'unanimité.

Section d'investissement :

Dépenses :

001 Déficit d'investissement reporté	31 502,89 €
16 Emprunts et dettes assimilés	180 000,00 €
Opérations d'investissement	1 172 767,68 €

Recettes :

10 Dotations, fonds divers et réserves	670 302,26 €
Opérations d'investissement	45 000,00 €
Recettes d'ordre	668 968,31 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les dépenses et recettes d'investissement sont votées à l'unanimité.

5. Finances : Versement anticipé du FCTVA

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du plan de relance de l'économie et de la loi de finances rectificative 2009, l'Etat a prévu de nouvelles dispositions permettant le versement anticipé des attributions du Fond de Compensation de TVA pour les dépenses éligibles effectuées en 2008.

Ainsi au cours de l'année 2009, les communes pourront percevoir en 2009, le versement du FCTVA relatif aux dépenses mandatées en 2007 et 2008, sous réserve d'augmenter leurs dépenses d'investissement par rapport à la moyenne des investissements réalisés entre 2004 et 2007.

La moyenne des dépenses réelles d'équipement de la commune entre 2004 et 2007 s'élève à 394 375,23 € et le montant des dépenses d'équipement inscrites au BP 2009 s'élèvent à 958 110,91 €.

Il convient également d'autoriser le maire à conclure, avec le représentant de l'Etat, la convention relative à cette opération.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

6. Subventions : attribution aux associations - exercice 2009

Ne participent pas au vote :

- Corine SAUVAGE : Montamiseuro, Ecole de musique, FC Montamisé, Montamisé Basket Association, Comité de Jumelage
- Emmanuel BAZILE : FC Montamisé,
- Martine PELLETIER : Amis de la BDV, CALM,
- Estelle LACOMBE : APE, CALM, Ecole de Musique, Montamiseuro,
- Annie LADENISE : Association de danse, FC Montamisé, Montamisé Volley Ball, CALM,
- Nathalie ARNAULT : APE, FC Montamisé,
- Hélène JUNQUA : Montamiseuro, Le Blé en Herbe, A.S. Tennis, A.P.E.
- Christian MARTINEAU : Les Galopins, Les Foulées Douces, Comité de Jumelage
- Jean Luc MICHELET : FC Montamisé, Comité de jumelage,
- Valérie DUMAS : CALM
- Francis JOULIN : CALM, Comité de Gestion de la Course Cycliste, Montamisé cyclotourisme, Nature à Loisir, 3^e œil, Comité de jumelage
- Françoise AUBRY : Montamisé cyclotourisme,
- Thierry GAUTHIER : APE, Comité de Gestion de la Course cycliste, FC Montamisé, Foulées Douces
- Jeanne THOMAS : FNACA

Thierry GAUTHIER expose les propositions de subventions pour l'année 2009.

ASSOCIATIONS	Subvention 2009
Laima	600 €
Association des parents d'élèves	400 €
Tennis de table	580 €
Les foulées douces	600 €
Ecole de musique	4 500 €
ADMR	1 000 €
Peinture et dessin	700 €
Nature à loisirs	180 €
Tennis	2 000 €
UNC	100 €
Montamisé gymnastique volontaire	500 €
Droit de vivre son handicap	100 €
ADCPG	100 €
FC Montamisé	5 800 €
FNACA	100 €
Montamisé Volley Ball	1 500 €
Les galopins	130 €
Comité de gestion de la course cycliste	1 800 €
Danse	500 €
Montamisé Basket Association	3 500 €
Comité de jumelage	550 €
Marche en coeur	100 €
Montamisé cyclotouriste	720 €
Club photo	610 €
CALM	47 740 €
Montam tam	85 000 €
Montamiseuro	1 213 €
Le Blé en herbe	1 250 €
UVP	400 €
Associations des amis de la BDV	330 €
Conservatoire des espaces naturels	1 550 €
Prévention routière	100 €
ACCOR	150 €
TOTAL	164 403 €

Les différentes subventions proposées (sauf le CALM) sont adoptées à l'unanimité des membres votants.

La subvention au CALM est adoptée à la majorité des votants

Pour : 15

Contre : 1 (Luc BRION)

Concernant le CALM et l'association Montamtam, Monsieur le Maire indique également qu'il convient également d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions financières indiquant les modalités de versement du solde des subventions sachant que ces deux associations ont déjà reçu une avance correspondant à 25% du montant accordé en 2008, soit 6 500 € pour le CALM et 22 248,25 € pour Montamtam

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Subventions : attributions au CCAS et au COMAS – exercice 2009

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 8 000 € en faveur du CCAS et de 3211,39 € en faveur du COMAS (0,65 % de la masse salariale 2008).

Le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité

8. Points divers

Aménagement du stade de la Vallée.

Hélène JUNQUA indique que lors de sa séance du 3 février 2009, le Conseil municipal a adopté le principe de constituer une réserve foncière à proximité du stade afin de pouvoir réaliser l'aménagement de futurs équipements sportifs.

Or, il s'avère que des erreurs ont été commises dans la liste des parcelles concernées. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération annulant et remplaçant la délibération n°14/2009.

Les terrains concernés sont donc les suivants :

- AW28 propriétaire : FALAISE Dominique
- AW29 propriétaire : MARTINEAU Raymond
- AW30 propriétaire : BECHON Françoise
- AW31 propriétaire : MARTINEAU Raymond
- AW41 propriétaire : FRANCOISE Nicolas
- AW52 propriétaire : GIRET Colette, GUIGNARD Alberte, GIRET Michel
- AW53 propriétaire : POUZET Raoul et Georgette
- AW54 propriétaire : RAT Yves et Gabriel
- AW55 propriétaire : CHABANNE Hélène
- AW56 propriétaire : LORETZ André
- AW57 propriétaire : MARTINEAU Raymond
- AW58 propriétaire : MARTINEAU Raymond
- AW59 propriétaire : CARTIER Marie-France
- AW60 propriétaire : FALAISE Dominique

Cette proposition est adoptée à l'unanimité